

HISTORIC RALLYE ORGANISATION

11^{ème} CLASSIC' RALLYE DU TOUR DE L' AISNE REGULARITE

8 et 9 Décembre 2007

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT	Jeudi 4 Octobre 2007
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 5 Novembre 2007
VERIFICATION DES DOCUMENTS ET DES VEHICULES	REIMS – Vendredi 7 Décembre 2007, de 17H à 20 H Samedi 8 Décembre 2007, de 7H30 à 8H30 Complexe Hôtelier NOVOTEL – IBIS à TINQUEUX SORTIE A 4 N° 22
BRIEFING	Samedi matin 9 H 15, NOVOTEL à Tinquieux
DEPART DE LA 1ère ETAPE	REIMS-TINQUEUX Samedi 8 Décembre 2007 à partir de 9 H 30 NOVOTEL - Sortie A4 N° 22
ARRIVEE DE LA 1ère ETAPE	CHAMOUILLE Samedi 8 Décembre 2007 – à partir de 11 h 30 Parking hôtel Mercure - Lac de l'Ailette. Pose déjeuner
DEPART DE LA 2ème ETAPE	CHAMOUILLE Samedi 8 Décembre 2007 à partir de 13 H 30 Parking hôtel Mercure - Lac de l'Ailette.
ARRIVEE DE LA 2ème ETAPE	CHAMOUILLE Samedi 8 Décembre 2007 – à partir de 14 h 58 Parking hôtel Mercure - Lac de l'Ailette.
DEPART DE LA 3ème ETAPE	CHAMOUILLE Samedi 8 Décembre 2007 à partir de 15 H 30 Parking hôtel Mercure - Lac de l'Ailette.
ARRIVEE DE LA 3ème ETAPE	CHAMOUILLE Samedi 8 Décembre 2007 – à partir de 18 h 08 Parking hôtel Mercure - Lac de l'Ailette. Pose dîner vers 19h45
DEPART DE LA 4ème ETAPE	CHAMOUILLE Samedi 8 Décembre 2007 à partir de 21 H 30 Parking hôtel Mercure - Lac de l'Ailette.
ARRIVEE DE LA 4ème ETAPE	CHAMOUILLE Samedi 8 Décembre 2007 – à partir de 23 h 25 Parking hôtel Mercure - Lac de l'Ailette.
DEPART DE LA 5ème ETAPE	CHAMOUILLE Dimanche 9 Décembre – à partir de 9 h 30 Parking hôtel Mercure Chamouille.
ARRIVEE DE L'EPREUVE	Dimanche 9 Décembre 2007 à partir de 12 h 10 Place du Marché 02100 SAINT QUENTIN Déjeuner à la VILLA D'ISLE Saint Quentin
PUBLICATION DES RESULTATS	Dimanche 9 Décembre 2007 à partir de 15 h VILLA D'ISLE rue d'Isle 02100 SAINT QUENTIN
REMISE DES PRIX	Dimanche 9 Décembre à partir de 15 h 30 VILLA D'ISLE rue d'Isle 02100 Saint Quentin
Permanence du Rallye	Le samedi : HOTEL MERCURE - 02860 CHAMOUILLE Tél : 0323248485 // Fax : 0323248120 Le dimanche : VILLA D'ISLE – 02100 SAINT QUENTIN Tél : 0323670809 // Fax : 0323670607

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Samedi 8 Décembre 2007 : HOTEL MERCURE 02860 CHAMOUILLE // DIMANCHE 9 Décembre 2007 : VILLA D'ISLE ST QUENTIN

Article 1P– ORGANISATION

1.1 – DEFINITION

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES, DE L'AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE(0203)et de L' AISNE (0101)avec le concours de L'association « **HISTORIC RALLYE ORGANISATION** » organisent les samedi 8 et dimanche 9 Décembre 2007, un rallye de régularité régional pour véhicules historiques comptant pour le challenge Véhicules Historiques du comité régional Champagne-Ardenne, dénommé

11ème CLASSIC' RALLYE DU TOUR DE L' AISNE **Régularité**

SECRETARIAT DU RALLYE
Avant l'épreuve

HISTORIC RALLYE ORGANISATION
33 rue JF Kennedy – 02100 Saint Quentin
Tel : 0323651818 // Fax : 0323083127

e-mail : pablocastelain02@orange.fr

Ce rallye sera disputé conformément :

-au Code Sportif International de la FIA et à la Réglementation 2007 de la Fédération Française Sportive Automobile

-au présent règlement et à ses additifs éventuels

-au code de la route français.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la Fédération Française Sportive Automobile n° R 415 en date du 26 Octobre 2007.

COMITE D'ORGANISATION

Pablo CASTELAIN	Président de l'association « HISTORIC RALLYE ORGANISATION »
Francis HERMAND	Vice président de l'association
Patrice SEBAOUN	Secrétaire de l'association
Claude MATHIEU	Trésorier de l'association
Véronique COLLARD	Trésorière adjointe de l'association
Jean-Claude LEUVREY	Président de l' ASSOCIATION SPORTIVE DE L' AUTOMOBILE - CLUB DE CHAMPAGNE
Gilles DANIEL	Président de l' ASSOCIATION SPORTIVE DE L' AISNE

1.1P – OFFICIELS de l'EPREUVE

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course Gilles DANIEL Lic. 2462/0101

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	Annick NARGUET	Lic. 1585/0101
Membres	Jean-Claude LEUVREY	Lic. 88/0203
	Pascal POINSENET	Lic. 8910/0203

CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS : Françoise TANT Lic.119502/0101

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Emmanuel REVOUX	Lic. 5010/0203
Jacques BOUFFIN	Lic. 139429/0201

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans de règlement , ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.3P – VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le **VENDREDI 7 DECEMBRE 2007**
de 17 h. à 20 h au **NOVOTEL Reims TINQUEUX sortie A4 N°22**

Pour les retardataires : samedi matin de 7h 30 à 8h 30

1.3.3P – Il est conseillé à chaque équipage de présenter aux commissaires techniques :

. un « Laissez-passer de Véhicule pour parcours de Régularité Historique FIA » délivré par la FFSA

. ou une Fiche d'identité ou Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA

Article 2P– ASSURANCES

Conforme au règlement Standard F.F.S.A. Les équipages disposeront d'une attestation d'assurances délivrée par notre courtier conformément à l'application du Décret 2006-554 du 16 Mai 2006.

Article 3P– CONCURRENTS ET PILOTE

3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P – Toute personne souhaitant participer au **11ème CLASSIC' RALLYE DU TOUR DE L' AISNE** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le **Lundi 26 Novembre 2007**.

Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administrative, avec l'accord des organisateurs.

3.1.10P —Le nombre des engagés est fixé à **60 véhicules maximum**. Les voitures admises seront choisies par le Comité d'Organisation, qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

3.1.11P –Les droits d'engagement sont de 460 €uros avec la publicité facultative des organisateurs.
920 €uros sans la publicité facultative des organisateurs.

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 plaques de Rallye,
- 1 cadeau souvenir de l'épreuve,
- Trois repas pour 2 personnes : le samedi midi au golf de Chamouille , le samedi soir au Mercure de Chamouille et le déjeuner de clôture le dimanche à la Villa d'Isle de Saint Quentin.
- Le logement en chambre double avec petits déjeuners pour 2 personnes au Mercure de Chamouille, toute chambre supplémentaire sera facturée 100 €uros la nuit.
- Les repas supplémentaires seront facturés à part.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 DU 16 Mai 2006.
- **Tout équipage ne souhaitant pas profiter du logement, bénéficiera d'une réduction sur le montant des droits d'engagement avec publicité de 90 €uros.**

3.1.12P - Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, **après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile** et une autorisation parentale pour les mineurs âgés de 16 ans minimum le 8 Décembre désirant participer comme équipier, un **TITRE DE PARTICIPATION REGULARITE**, valable pour ce seul rallye, au prix de 40.00€

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES AUTORISEES

Sont admissibles les voitures mises en circulation avant le 31 Décembre 1977, conformes à la législation routière et dont un modèle similaire a participé à des épreuves sportives routières. Elles seront choisies par l'organisateur qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons. Des véhicules plus récents peuvent être admis à participer dans la mesure où ils représentent un intérêt pour l'organisation.

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, **un seul** instrument à affichage **mécanique** peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (**comme par exemple** Halda trip/ twin/master, Retrotrip, Belmogtwin, VH Trip etc.), mais en aucun cas des moyennes.

Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans modification.

Les appareils pour le calcul des moyennes ne sont pas autorisés. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles durant l'épreuve. Si un concurrent est contrôlé avec ce type d'appareil il sera exclu du classement.

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P – DESCRIPTION

Le **11ème CLASSIC' RALLYE DU TOUR DE L' AISNE** représente :

Un parcours d'une longueur totale de : 454 Km700 en 5 Etapes, 13 Secteurs.

- 9 Tests de Régularité « **TR** » sur voies ouvertes à la circulation publique dans le respect du code de la route représentant une longueur totale de 87 Kms 980.

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Afin de ne pas perturber la fluidité de la circulation, les **départs seront échelonnés de minute en minute** afin de permettre aux voitures autorisées à participer de se fondre dans le trafic dans le respect du Code de la Route. Ils seront donnés dans l'ordre des numéros.

7.6P – RAPPEL DES PENALITES

CONTROLES HORAIRES

Mise en place des postes de contrôle : « ouverture » 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent. « fermeture » 30 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.

La moyenne imposée est toujours **inférieure à 50 Km/ h**.

Les contrôles horaires CH et les T I P (temps intermédiaire de passage) ont pour but de vérifier le respect du temps imposé. Les T I P sont tous mentionnés sur le road-book.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage ou de passage sera pénalisée à raison de :

a) Pour tout retard : 1 point par minute ou fraction de minute entamée.

b) Pour toute avance : 6 points par minute ou fraction de minute entamée.

Il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, uniquement aux contrôles horaires à chaque arrivée de fin étape au Mercure et à l'arrivée de l'étape finale place du marché Saint Quentin.

TEST DE REGULARITE « TR »

c) Pour tout retard : 6 points par minutes entamée

d) Pour toute avance : 12 points par minutes entamée

En cas de contrôle à la seconde : 1 point par seconde de retard, 2 points par seconde d'avance.

SUIVI DU TRACE

Afin que les concurrents respectent le tracé de l'épreuve, il sera mis en place des CP (contrôle de passage). Ils seront sous forme soit : CP humains, ou CP non humains matérialisés par des panneaux représentant des lettres « CP lettre » ou CP pince. Ces panneaux sont installés sur le bord droit de la route et sont à reporter sur le carnet de bord dans les cases prévues à cet effet.

CP manqué, passé à l'envers ou erroné : 20 points

CH manqué, passé à l'envers, ou passé plus de 30' par rapport au temps idéal : 50 points

CIRCULATION

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. **Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.**

Tout comportement jugé dangereux sera sanctionné par l'exclusion de l'épreuve. Il en est de même pour tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres concurrents.

Article 9P – CLASSEMENT

Il sera établi un

- CLASSEMENT GENERAL
- CLASSEMENT PAR CLASSE (cylindrée)
 - Classe 1 : jusqu'à 1300 cm³
 - Classe 2 : au dessus de 1300 cm³ et jusqu'à 1600 cm³
 - Classe 3 : au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³
 - Classe 4 : au dessus de 2000 cm³
- CLASSEMENT EQUIPAGES FEMININS

Article 10P – COUPES

REMISE DES PRIX A SAINT QUENTIN

Dimanche 9 Décembre 2007 à partir de 15 H. 30
VILLA D'ISLE – 02100 SAINT QUENTIN

Aucun prix en espèces ne sera distribué,

Une coupe et un trophée sera remis aux trois premiers du classement du général.

Une coupe sera remis aux deux premiers de chaque classe.

Une coupe sera remis au premier équipage féminin.